Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260427-DECCAS07_27_04-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CCAS DE LA TRINITE-PORHOET

DELIBERATIONS DU CCAS

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à quatorze heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de LA TRINITE-PORHOET, sous la présidence de Monsieur Yannick LE BORGNE.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9

Date de convocation : 21 avril 2026

PRESENTS : LE BORGNE Yannick - GILLET Nelly - LE GENTIL Monique - LE CAM Gérard - WARNIER DE WAILLY Nicole - MENIER Ginette - DONNIO Jean-Pierre

ABSENTE : PORTIER Brigitte ayant donné pouvoir à LE BORGNE Yannick – PINEL Isabelle ayant donné pouvoir à GILLET Nelly

SECRETAIRE : conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée nomme Mme WARNIER DE WAILLY Nicole, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et y adjoint Mme Patricia DENIS, attachée Territoriale, en qualité de secrétaire assistante.

DECCAS 07.27.04.2026 : BUDGET RESIDENCE DES JARDINS DE ST YVES – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 :
Rapporteur : Nelly GILLET

Le Comité,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 – BUDGET RESIDENCE DES JARDINS DE ST YVES,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la Clôture de l'ex. 2024	Part affectée à L'investissement Ex. 2025	Résultat de L'exercice 2025	Solde RàR	Résultat clôture 2025
INVESTISSEMENT	- 2 164.88	0.00	1 787.82	0.00	- 377.06
EXPLOITATION	11 492.01	2 164.88	1 108.13	0.00	10 435.26

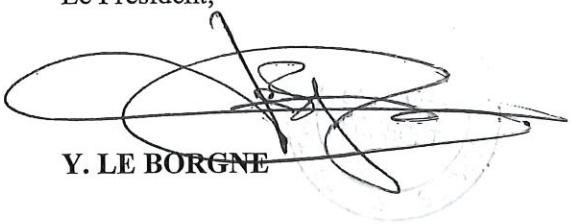
Considérant que seul le résultat de la section d'exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602574-20260427-DECCAS07_27_04-DE

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2025	10 435.26
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	377.06
Solde disponible affecté comme suit : - affectation complémentaire en réserves (c/1068) - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	 0.00 10 058.20

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le Président,



Y. LE BORGNE